



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.032.1 du 6 décembre 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unité embarquée sur le véhicule
ACTIA
types SMARTACH STDII LIGHT version 921779 Ind A

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANTS:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

SIEMENS VDO Automotive AG – DE – 80333 München – Allemagne

BENEFICIAIRE:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DE MODELE D'INSTRUMENT :

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) type : SMARTACH STDII LIGHT version 921779 Ind A.

OBJET :

Le présent certificat reprend et complète les certificats de fonctionnement n° 06.00.271.001.1 du 24 février 2006, relatif à l'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STDII et n° 06.00.271.025.1 du 25 août 2006, concernant l'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH

ADR DC01 version 921481 Ind B, en définissant le nouveau modèle SMARTACH STDII LIGHT version 921779 Ind A.

L'UEV, objet du présent certificat, intègre les modifications comprenant :

- l'intégration de modifications électroniques et informatiques visant à répondre aux contraintes imposées par la clientèle d'ACTIA,
- l'intégration de modifications informatiques visant à optimiser certaines situations d'utilisation.

Les évolutions informatiques sont repérées par un nouvel indice des versions des logiciels, sans remise en cause des versions couvertes par le certificat d'homologation [e2] - 30.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

L'UEV couverte par le présent certificat est conçue pour être appariées avec les capteurs de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet du certificat d'homologation [e2] - 26 du 31 mars 2005 – décision n° 05.00.271.009.1 - et ses extensions), type SRES (faisant l'objet du certificat d'homologation [e2] - 28 du 28 juin 2005 – décision n° 05.00.271.024.1 - et ses extensions) et SIEMENS VDO type KITAS 2171 (faisant l'objet du certificat d'homologation [e1] - 175 du 11 octobre 2004 et ses extensions).

EXAMENS ET ESSAIS REALISES :

Les examens et essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement n° 06.00.271.001.1 du 24 février 2006 et n° 06.00.271.025.1 du 25 août 2006 restent valables, à l'exception des examens et essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant
1.2	Résultats des essais menés par le fabricant	satisfaisant

CONCLUSION :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STDII LIGHT version 921779 Ind A a satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP